

Avenant N° 1
Modification de l'Avis de course de la remontée de la
Rivière de Morlaix

En raison de l'évolution sanitaire en France et suite aux mesures prises par le gouvernement applicables au 21 juillet 2021, l'Avis de Course de la remontée de la rivière de Morlaix est modifié comme suit :

L'Article – « Admissibilité et inscription » de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous :

Accès au site de la compétition et participation :

1 - Un "pass sanitaire" valide devra être présenté à l'inscription à la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions :

Ce "pass sanitaire" se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.
Ou
- Le résultat d'un test antigénique de moins de 72 heures, négatif,
Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,
Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

2 - Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un "pass sanitaire" pourront participer à la compétition.

Pour plus d'informations sur le "pass sanitaire" consulter : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>